SSDV
derma.swiss
SGDV

Brunnmattstrasse 47
CH-3007 Bern
+41 31 352 22 02 • info@derma.ch
www.derma.swiss

Editorial

Mesdames et Messieurs du Conseil national,
Mesdames et Messieurs du Conseil des États,

Nous vous remercions de prendre le temps de nous écouter et de suivre nos préoccupations. En tant que Société Suisse de Dermatologie et Vénéréologie (SSDV), nous nous prononçons sur les affaires politiques qui concernent nos patientes et patients et nos membres. Nous donnons notre avis sur les mesures politiques et les réglementations qui, du point de vue des médecins spécialistes ayant un mandat de soins de base, sont judicieuses et celles auxquelles il faut renoncer.

Au cours de la session d'automne, le Conseil des États examinera plusieurs dossiers importants en matière de politique de santé. Le Parlement cherchera ainsi à définir les priorités appropriées pour la nécessaire numérisation du système de santé et discutera de la nécessité d'uniformiser les règles du jeu en matière de tarifs officiels.
Nous soulignons une nouvelle fois qu'il est indispensable d'impliquer les branches et les groupes professionnels concernés dans l'élaboration d'un nouveau système tarifaire et rappelons que le développement des forfaits ambulatoires à Berne va progresser rapidement.

Nous nous réjouissons de pouvoir nous échanger avec vous.

Meilleures salutations,

Dr méd. Michael Geiges
Président de la SSDV

À propos de la SSDV
La Société suisse de dermatologie et vénéréologie SSDV est la société spécialisée en dermatologie de Suisse. Elle défend les intérêts des dermatologues auprès des instances médicaux spécialisées, du monde politiques, des médias et du grand public.

SSDV
derma.swiss
SGDV

SSDV
derma.swiss
SGDV

Mesures contraignantes en cas d'augmentation excessive des coûts, y compris les « officiels » définis dans la LAMal
Mo. Engler 25.3637
Conseil des États – 18 septembre

La présente motion vise à responsabiliser davantage la Confédération en matière de surveillance et de maîtrise des coûts, comme c'est le cas pour les partenaires tarifaires. Pour cela, il est nécessaire de compléter la LAMal afin que, par analogie avec l'art. 47c, une surveillance des coûts soit également mise en place en cas d'augmentation excessive des coûts des tarifs officiels (médicaments, analyses, liste des moyens et appareils, etc.).

La SSDV soutient cette demande. Il est logique que la Confédération contribue également à la maîtrise des coûts dans le cadre des tarifs officiels. Ainsi, les mêmes règles s'appliqueraient à la Confédération et aux partenaires tarifaires.

Concevoir les forfaits ambulatoires de manière à garantir l'innovation. Associer le secteur concerné
Ip. Germann 25.3732
Conseil des États – 18 septembre

L'interpellation explique que la structure tarifaire applicable à partir de janvier 2026 pour les forfaits ambulatoires est inadaptée à la pratique en raison d'un manque de rentabilité, de transparence et de pertinence. Elle met l'accent sur la nécessité de garantir l'innovation : Même les forfaits qui ne couvrent pas les coûts doivent être appliqués par les prestataires, ce qui aurait alors un impact sur les médicaments les plus innovants si les médecins et les hôpitaux renonçaient à l'innovation en raison de forfaits trop restrictifs. Concrètement, la motion critique également le manque d'implication d'un secteur, en l'occurrence celui de la pharmacie.

En tant que SSDV, nous nous engageons en faveur d'un modèle de rémunération approprié et différencié dans le domaine ambulatoire – celui-ci doit favoriser l'innovation afin que les thérapies modernes restent possibles. Les forfaits ambulatoires doivent être renégociés et élaborés en tenant compte de toutes les parties concernées.

SSDV
derma.swiss
SGDV

Quelles priorités pour la transformation numérique dans le secteur de la santé ?
Ip. Dittli 25.3658
Conseil des États – 18 septembre

Le système de santé suisse a encore beaucoup de retard à rattraper en matière de numérisation. L'accent est mis en particulier sur la mise en œuvre du programme Digisanté annoncé par l'administration.

La SSDV se félicite que le Parlement pose des questions critiques à ce sujet : la Suisse est à la traîne en matière de numérisation du système de santé, c'est pourquoi il est nécessaire de définir clairement les priorités afin de pouvoir maintenir à l'avenir la haute qualité des soins du système de santé suisse. Le Parlement a alloué des fonds importants à Digisanté, et le programme doit maintenant être mis en œuvre en conséquence. En dermatologie notamment, des thèmes tels que la télémédecine sont essentiels et doivent impérativement être pris en compte dans la législation.